



Circulaire Sportive Académique 2022-2023

Toutes les informations sont disponibles sur l'article OPUSS

<https://opuss.unss.org/article/77182>

TIR A L'ARC

Référent académique : Marion RELIER – marion.relier@unss.org – 07.78.87.54.75
Secrétaire : Sylvie FOUGEYROLLAS - sylvie.fougeyrollas@unss.org – 01.42.07.36.00

En raison du contexte sanitaire, les dates et les formats de rencontres peuvent être amenées à être modifiées. Le calendrier actualisé sera disponible sur le glide <https://unssrcriteil.glideapp.io/>

Les documents de référence pour organiser les pratiques sportives dans leurs diverses modalités sont :

- La Charte européenne du sport et notamment son article 2 :
« On entend par **sport** toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux » ;
- Le **règlement fédéral UNSS** vient compléter le cadre d'organisation de toutes rencontres UNSS,
- La **fiche sport nationale** en ligne fait foi, valable pour l'année scolaire 2022-2023, elle pourra être mise à jour avant le 30 octobre de l'année en cours,
- Les **Dispositions Générales**.

SOMMAIRE

Introduction	Page 1
Compétition	Page 3
Formation	Page 14
Promotion	Page 15
Membres CMR	Page 16
Annexe	Page 17

INTRODUCTION

L'UNSS défend un sport scolaire au service de la réussite de tous, révélateur de talents, porteur des valeurs de l'école et de l'olympisme et participant à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le Plan National de Développement du Sport Scolaire consigne l'ensemble de ses objectifs et met en avant 4 principes clés autour des lettres :



Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde.



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs.



Pour un sport scolaire opérateur de l'éducation nationale, qui peut inscrire le sport scolaire comme un outil au service de la mise en œuvre des priorités ministérielles et peut être décliné à loisir pour montrer la force de son action (enseignement, EPS, échanges, espaces, équité, égalité, équilibre, éco responsabilité).

La Fiche Sport déclinée pour chaque activité pratiquée à l'UNSS donne des éléments de cadrage qui se complètent avec les orientations inscrites dans les autres documents. Elle donne les directives pour les qualifications aux finales nationales, académiques ou inter académiques des championnats de France, festivals et Jeux.

Elle rend compte par ailleurs des travaux de la commission mixte nationale et des propositions issues des commissions mixtes territoriales et propose des pistes de développement et d'organisation du sport concerné pour les AS et les phases départementales et académiques dans l'optique de la réalisation du PNDSS 2020-2024 dans les quatre dimensions précédemment exposées.

COMPETITION

Catégorie d'âge 2022-2023

Benjamins	nés en 2010-2011-2012
Minimes	nés en 2008-2009
Cadets	nés en 2006-2007
Juniors	nés en 2004-2005
Seniors	nés en 2003 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

Prise en charge par le Service Régional UNSS Créteil :

Remboursement déplacements académiques et inter académiques : 0,08 €

Remboursement déplacement championnat de France : 0.05 €

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire **sauf** pour les sports suivants : Rugby, Tir sportif, Parapente.

Calendrier pour les rencontres sportives pour l'année 2022 - 2023

TIR A L'ARC - Championnats					
Format	Date	Lieu	Responsable	Catégorie	OPIUSS
Championnat Académique	8 février 2023	CTS ARC Chennevières 13h – 17h	Thierry HAAS	Collège Etab – Exc - SP Lycée Etab – Exc - SP	Ouverture : 1 janvier Fermeture : 6 février
Stage Préparation Duel	15 février 2023	CTS ARC Chennevières 13h30 – 16h30	Comité Régional de Tir à l'arc	Ouvert aux AS qualifiées de l'IDF + places disponibles Collège Etab – Exc - SP Lycée Etab – Exc - SP	Ouverture : 8 février Fermeture : 15 février
Championnat de France	Collège : 27 au 29 mars 2023 Lycée : 29 au 31 mars 2023	L'Isle Sur La Sorgue	Service Régional AIX-MARSEILLE	Ouvert aux AS qualifiées Collège Etab – Exc - SP Lycée Etab – Exc - SP	Voir convocation

RUN ARCHERY – Compétition					
Format	Date	Lieu	Responsable	Catégorie	OPIUSS
Challenge Académique	10 mai 2023	Stade Nautique Vaires Sur Marne 9h – 16h30	Comité Régional de Tir à l'arc	Ouvert à toutes les équipes des AS tir à l'arc ou non	Ouverture : 1 septembre Fermeture : 20 avril

PARASPORT					
Format	Date	Lieu	Responsable	Catégorie	OPIUSS
Journée Mon Parasport et moi	12 octobre 2022	CTS ARC Chennevières 13h30 – 16h30	Comité du Val de Marne de Tir à l'arc, Handisport et Sport Adapté	Ouvert à tous les élèves ayant un dossier MDPH (même en initiation tir à l'arc)	Ouverture : 1 septembre Fermeture : 5 octobre

Nombre d'équipes qualifiées pour les championnats académiques :

- **Collège** : 3 équipes par catégorie par département
- **Lycée et LP** : 3 équipes par catégorie par département
- **Sport Partagé** : toutes les AS volontaires

Une prise en compte des résultats au championnat départemental sera faite en fonction du nombre de place possible au championnat académique. Les quotas sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre d'engagés.

Nombre d'équipes qualifiées pour les championnats de France (académie d'Aix-Marseille) :

- **Etablissement / Excellence / Sport Partagé** : remontée du score du champion d'académie (dans le respect des quotas attribués soit 40 équipes au niveau national) **puis demande de repêchage**

Phase de qualification de 6 volées de 5 flèches par équipe mixte de 4 compétiteurs.

Modalités d'organisation des compétitions académiques :

Ces dispositions sont prises au regard du nouveau règlement fédéral UNSS et en accord avec les professeurs présents à la CMR et applicables sur les compétitions académiques 2022-2023.

Licences :

La présence d'une photo intégrée sur la licence via l'outil OPUSS est obligatoire dès le niveau départemental.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- Listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique) ;
- Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

La présentation du listing des licenciés avec **photo** (ou des licences avec photo) est obligatoire. En revanche la signature du chef d'établissement sur ce listing ne l'est pas.

La saisie sur OPUSS d'une licence sans photo, sera bloquée :

- **En 2023 pour les championnats départementaux.**

Agrément : « [formulaire](#) »

L'accompagnateur d'une équipe doit être soit : un enseignant d'EPS de l'établissement, soit un accompagnateur qui doit :

- Etre inscrit sur la liste des accompagnateurs sur OPUSS 2
- Etre titulaire d'une licence UNSS « *Adulte* »
- Présenter l'agrément qu'il a obtenu du comité directeur de l'Association Sportive et signé par le Service Régional (en lien ci-dessus et disponible sur OpuSS 2).

Par ailleurs, il appartient au président de l'Association Sportive de s'assurer du respect des conditions d'honorabilité des personnels qui assistent l'équipe pédagogique.

Participation à la compétition en établissement ou excellence :

Extrait du règlement fédéral UNSS 2020 – 2024 :

Tout élève ayant été inscrit en Section Sportive Scolaire dans les deux années précédentes ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, **à l'exception d'un changement d'établissement.**

Un listing sera à disposition en septembre de l'année en cours.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne pourront s'engager en championnat de France ou en festival par équipe d'établissement uniquement s'ils ont :

- Renseigné leurs listes d'élèves de la Section Sportive Scolaire sur les licences à la date butoir indiquée dans la Fiche Sport ;
- Engagé une ou plusieurs équipes en championnat ou en festival excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe et dans le même sport ;
- Ont effectivement concouru.

Les règles concernant les Sections Sportives Scolaires s'appliquent à tous les sports dépendant de la Fédération Française délégataire. (Exemples : basket et basket 3x3, futsal et football, natation et water-polo...).

Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation, sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports de l'année en cours (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune) et sur les listes fournies par les fédérations concernées indiquées sur les Fiches Sport.

Les élèves d'une Association Sportive, qui bénéficient au moins d'une des conditions ci-dessous devront participer en Excellence :

- Recrutement hors carte scolaire pour la pratique d'un sport
- Mise en place d'aménagements horaires pour une pratique sportive, et mise à disposition d'intervenants extérieurs salariés appartenant à un club, un comité, une ligue ou une fédération ;

Les Associations Sportives concernées seront considérées au même titre que les Sections Sportives Scolaires, et en respecteront les obligations, sous peine de ne pouvoir participer en équipe d'établissement avec d'autres élèves.

Les Directeurs de Service Départemental, établiront en collaboration avec le Directeur des Sports, un listing de ces Associations Sportives.

Le comportement des élèves (sportifs et/ou Jeunes Officiels) et des adultes accompagnateurs se doit d'être irréprochable tout au long de la compétition afin de favoriser le « vivre ensemble » et le « Fair-play ». Toutes les formes de discrimination ou de non respects des règlements UNSS seront sanctionnées.

Conformité des équipes :

Si une équipe non conforme se présente à la compétition (exemple : absence de JO ou pas du niveau requis, nombre d'élèves non conforme au règlement, ...) elle ne sera ni classée ni qualifiable. Cette information sera notifiée sur la feuille de résultat des rencontres par l'organisateur et devra être signée par l'enseignant concerné avant le début de la compétition.

Toute équipe non inscrite sur OPUSS et sans accompagnateur le jour de la compétition ne pourra participer.

La participation d'une AS à un rencontre UNSS prévoit qu'elle se présente à l'heure pour être conforme. L'heure de départ des AS doit respecter l'heure de fin de protocole inscrit sur la convocation sous peine d'être déclassé.

Retard :

Tout retard doit être signalé à l'organisateur le plus tôt possible. Un retard prévenu et inférieur à 20 min par rapport à l'heure d'accueil indiqué sur la convocation sera toléré sans toutefois remettre en cause l'heure de début de rencontre. Toutes les équipes doivent être présente à la réunion technique de début d'épreuve.

Au-delà de 20 min prévenu, l'organisateur mettra en place ce qu'il est en capacité de faire sans pour autant modifier le programme établi.

Présence obligatoire à la réunion technique pour l'ensemble des enseignants et jeune coach des équipes qualifiées.

Forfait : « [formulaire](#) »

En cas de forfait, après la réception d'une convocation envoyée par le service régional, il sera obligatoire de remplir le document joint à la convocation et de le renvoyer au service régional qui en avertira le professeur organisateur.

En cas de forfait de dernière minute, prévenir le plus tôt possible l'organisateur et renvoyer avant la fin de la semaine le document de forfait renseigné et signé par le chef d'établissement à

sr-creteil@unss.org

Repêchage : « [formulaire](#) »

Les demandes de repêchages sont possibles à tous les niveaux. N'hésitez pas à demander la fiche qui doit être signée par le chef d'établissement et envoyé au Service Régional de Créteil au plus tard le jeudi qui précède la compétition : sr-creteil@unss.org

L'inscription sur OPUSS pour toutes les rencontres est obligatoire (voir les date d'ouverture et de fermeture sur OPUSS ou sur le calendrier).

Dispositions particulières pour le tir à l'arc :

La définition des niveaux de participation en Tir à l'Arc se fait d'après le type d'arc utilisé par les tireurs de l'équipe. Une équipe s'inscrit donc dans un niveau en fonction du type d'arc qu'elle va utiliser.

Conditions de participation spécifiques pour les championnats de France par équipes d'établissement en Tir à l'arc

Tous les tireurs des équipes de niveau Établissement et Sport Partagé doivent utiliser un arc qui passe dans le gabarit (200 mm intérieur) et dont les branches ont une puissance maximum marquée (marquage d'origine constructeur) inférieure ou égale à 26'' livres.

(Marquage Max accepté : 24/26 livres).

Conditions de participation spécifiques pour les championnats de France par équipes d'excellence en Tir à l'arc

Doivent participer en excellence : les équipes Collèges et Lycées dont au moins **UN** archer utilise un arc qui ne passe pas dans le gabarit (200 mm intérieur) permettant de définir le matériel utilisé par les équipes d'établissement.

Non autorisées en championnat Excellence :

- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle Espoir.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** en Pôle France Relève.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFTA.

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

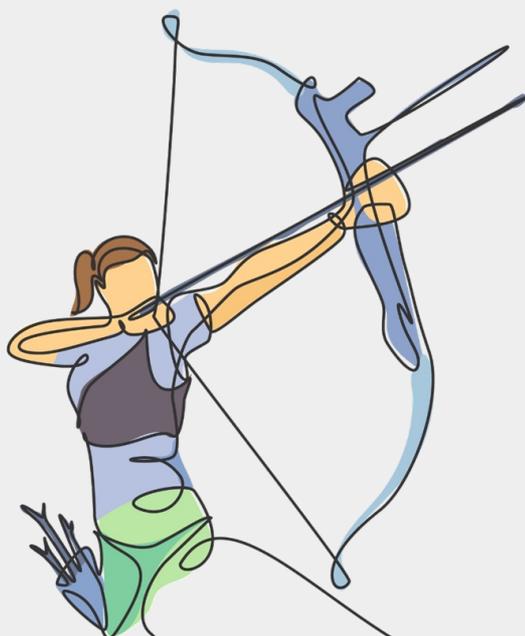
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit** et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2023 (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune). **(! ATTENTION, liste de l'année disponible au 1^{er} novembre 2023)**

Disponible sur OPUSS, La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>

Tableau des scores lors des Championnats Académique depuis 2015

	Collège Etablissement	Collège Excellence	Lycée Etablissement	Lycée Excellence	Lycée Professionnel	Sport Partagé (Lycée)
2015	Charcot - Fresnes 770	Triolet - Champigny 622	Briand - Le Banc Mesnil 852			CMPA Neufmoutiers 721
2016	Louis Blanc - St Maur 659	Triolet - Champigny 842	Apollinaire - Thiais 796			CMPA Neufmoutiers - Malraux Montereau 830
2017	Louis Blanc - St Maur 815	Triolet - Champigny 623	Apollinaire - Thiais 836			CMPA Neufmoutiers - Malraux Montereau 945
2018	Louis Blanc - St Maur 840	Triolet - Champigny 747	Champlain - Chennevières 869			CMPA Neufmoutiers 958
2019	Louis Blanc - St Maur 914	Triolet - Champigny 697	Apollinaire - Thiais 982		Briand - Le Banc Mesnil 824	CMPA Neufmoutiers 785
2020	Louis Blanc - St Maur 804	Triolet - Champigny 635	Apollinaire - Thiais 844			Signoret - Vaux Le Pénil / Villepatour 705
2022	Louis Blanc - St Maur 850	Triolet - Champigny 395	Apollinaire - Thiais 823		Briand - Le Banc Mesnil 634	Signoret - Vaux Le Pénil / CMPA Neufmoutiers 794
2023						



2022
2023

Championnat Académique Etablissement

	COLLÈGES ÉTABLISSEMENT	LYCÉES ÉTABLISSEMENT
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : benjamins, minimes et cadets. Mixité obligatoire.	4 compétiteurs : minimes, cadets, juniors et seniors 1 Mixité obligatoire.
<u>JEUNE ARBITRE</u>	1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifié pour les équipes collèges 1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifié pour les équipes lycées Certifié académique minimum. Modalités : voir rubrique « FORMATION » en page 12. Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France.	
<u>JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINE</u>	1 Jeune coach-Jeune capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe identifié avec un brassard orange. Présence obligatoire à la réunion technique avant le début de la rencontre pour les élèves et le jeune coach. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	FFTA. Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre. Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge (60 cm Ø). La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres. (Marquage max 24/26 livres).	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Tenue de clubs interdites Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous. La phase de qualification académique se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur. Au France : La phase de classement se déroule en Match par set Set (volée) de 8 flèches en 160 secondes : 2 flèches par archer Gain du set = 2 points, Egalité du set = 1 point, Perte du set = 0 point L'équipe vainqueur du match est la 1ère équipe à 5 points Voir tableau exemple en annexe Si 4-4 à la fin du 4ème set, on effectue un tir de barrage. Tir de barrage : volée de 4 flèches en 80 secondes, 1 flèche par archer Si à la fin du tir de barrage, une égalité de score est constatée, c'est la flèche la plus près du centre qui détermine l'équipe vainqueur.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieur au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique sur les 6 volées de 5 flèches). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 20 équipes en collège établissement.	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 20 équipes en lycée établissement.
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique UNSS Équipe Établissement collèges	Champion académique UNSS Équipe Établissement lycées Champion académique UNSS Équipe Établissement LP

→ [Le logiciel de gestion de tournoi et les tableaux de rencontres sont disponibles sur OPUSS.](#)

Championnat Académique Excellence

	COLLÈGES EXCELLENCE	LYCÉES EXCELLENCE
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs : benjamins, minimes et cadets. Mixité obligatoire.	4 compétiteurs : minimes, cadets, juniors et seniors 1 Mixité obligatoire.
<u>JEUNE ARBITRE</u>	1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifié pour les équipes collèges 1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifié pour les équipes lycées Certifié académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France.	
<u>JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINE</u>	1 Jeune coach-Jeune capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe identifié avec un brassard orange. Présence obligatoire à la réunion technique avant le début de la rencontre pour les élèves et le jeune coach. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
RÈGLEMENT	FFTA Matériel autorisé : libre sauf compound (arc à poulies) <u>Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge (40 cm Ø)</u>	FFTA Matériel autorisé : libre sauf compound (arc à poulies) <u>Blasons : taille des blasons identiques pour toutes les catégories d'âge.</u> Trispot de 40 cm vertical (maximum de 2 flèches par blason (spot) sinon la meilleure est éliminée du décompte).
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Tenue de clubs interdites Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 15 m pour tous. La phase de qualification académique se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur. Au France : La phase de classement se déroule en Match par set Set (volée) de 8 flèches en 160 secondes : 2 flèches par archer Gain du set = 2 points, Egalité du set = 1 point, Perte du set = 0 point L'équipe vainqueur du match est la 1ère équipe à 5 points Voir tableau exemple en annexe Si 4-4 à la fin du 4ème set, on effectue un tir de barrage. Tir de barrage : volée de 4 flèches en 80 secondes, 1 flèche par archer Si à la fin du tir de barrage, une égalité de score est constatée, c'est la flèche la plus près du centre qui détermine l'équipe vainqueur.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieur au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique sur les 6 volées de 5 flèches). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 10 équipes en collèges Excellence	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 10 équipes en lycées Excellence
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique UNSS Équipe Excellence collèges	Champion académique UNSS Équipe Excellence lycées

→ [Le logiciel de gestion de tournoi et les tableaux de rencontres sont disponibles sur OPUSS.](#)

2022
2023

Championnat Académique Sport Partagé



Tous les élèves en situation de handicap licenciés à l'UNSS sont autorisés à participer en équipe « *sport partagé* » sur présentation de l'attestation MDPH/MDA obligatoire lors de l'accueil du Championnat de France.

Conditions de Participation

En compétition, une équipe sport partagé peut être constituée par :

- Des élèves appartenant à une même AS (exemple : équipe avec un ou plusieurs élèves MDPH/MDA en établissement ordinaire, ULIS ou SEGPA, EREA¹ « enseignement adapté »),
- Des élèves appartenant à un établissement scolaire et une structure spécialisée affiliée l'UNSS (IME, ITEP, IEM, EREA « handicap » ...) avec laquelle il a signé une convention type téléchargeable sur OPUSS.
Une seule convention entre un établissement MEN et une structure spécialisée est autorisée par équipe.

Seules deux équipes mixtes (EPL, institution spécialisée) peuvent être présentées par championnat. Par exemple : le collège A et la structure spécialisée B peuvent proposer maximum 2 équipes pour les championnats de France.

Tous les élèves valides sont autorisés à participer en équipe sport partagé exceptés les élèves issus de Sections Sportives Scolaires ou Haut Niveau de la Fédération concernée (**sauf si la Section Sportive Scolaire a le label « Sport partagé tir à l'arc » déclaré sur OPUSS**).

Pour toutes informations et/ou questions : sport.partage@unss.org

Lors des championnats de France :

Les responsables d'équipes

Il incombe aux responsables d'équipes d'informer la « CMN Tir à l'arc » en cas de nécessité en termes de matériel spécifique (exemple : Fauteuil roulant électrique pouvant être utilisé pour le jeu sur le parcours). La CMN se chargera d'étudier les possibilités d'acheminement de ce type de matériel sur le site d'accueil des Championnats de France en amont de la compétition.

Pendant le Championnat

En fonction des résultats obtenus au testing et du nombre de participants, une compensation pourra être mise en place afin de rendre la compétition, la plus équitable possible, pour l'ensemble des participants.

Ainsi, les compensations, validées uniquement par la « CMN Sport Partagé » et ce, en amont du 1^{er} jour de compétition, pourront être de type :

- Aménagement spécifique du parcours pour les ESH (Repères spécifiques, distances adaptées, etc....)
- Obtention de coups reçus supplémentaires en fonction de la classification pour les ESH
- Tout autre compensation validée par la CMN lors du tournoi.

¹ Il existe deux types : EREA « enseignement adapté » et les EREA « handicap », spécialisés par type de handicap.

	COLLÈGES SPORT PARTAGÉ	LYCÉES SPORT PARTAGÉ
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>4 compétiteurs dont 2 élèves en situation de handicap (avec Attestation MDPH ou MDA OBLIGATOIRE) et 2 élèves valides.</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap : Benjamins / Minimes / Cadets</p> <p>Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe.</p> <p>Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets</p> <p>Mixité obligatoire (au moins une fille/un garçon par équipe).</p>	<p>4 compétiteurs dont 2 élèves en situation de handicap (avec Attestation MDPH ou MDA OBLIGATOIRE) et 2 élèves valides.</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : Cadets / Juniors / Seniors 1 (2001)</p> <p>Mixité obligatoire (au moins une fille/un garçon par équipe).</p>
JEUNE ARBITRE	Les académies présentant une équipe en sport partagé ont la possibilité de proposer un Jeune Arbitre certifié académique de l'établissement qualifié. Cette démarche est non obligatoire mais offre la possibilité de venir avec un jeune arbitre qui sera en priorité affecté au championnat sport partagé.	
JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINÉ	Jeune coach-Jeune capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe. En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer aux France.	
RÈGLEMENT	<p>FFTA.</p> <p>Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre.</p> <p>Blasons : taille des blasons identique pour toutes les catégories d'âge : 80 cm Ø.</p> <p>La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres (marquage max 24/26 livres).</p> <p>Les flèches des élèves en situations de handicap doivent être identifiées individuellement par un scotch de couleur différent par archers.</p> <p>Règlement spécifique sport partagé en tir à l'arc incluant les compensations par classification disponible sur OPUSS.</p> <p>Dans la fiche sport dispositions générales : Tableau des classifications pour les ESH.</p>	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition). Tenues de clubs interdites Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Tir à 15 m pour tous.</p> <p>La phase de qualification académique se déroule en 6 volées de 5 flèches par compétiteur.</p> <p>Au France : La phase de classement se déroule en Match par set</p> <p>Set (volée) de 8 flèches en 160 secondes : 2 flèches par archer</p> <p>Gain du set = 2 points, Egalité du set = 1 point, Perte du set = 0 point</p> <p>L'équipe vainqueur du match est la 1ère équipe à 5 points</p> <p>Voir tableau exemple en annexe</p> <p>Si 4-4 à la fin du 4ème set, on effectue un tir de barrage.</p> <p>Tir de barrage : volée de 4 flèches en 80 secondes, 1 flèche par archer</p> <p>Si à la fin du tir de barrage, une égalité de score est constatée, c'est la flèche la plus près du centre qui détermine l'équipe vainqueur.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Tous les champions d'académie peuvent postuler à la qualification dans la limite des quotas attribués. Si toutefois, le nombre d'équipes postulantes est supérieure au nombre de quotas, la commission de qualification classera les équipes en fonction des résultats obtenus lors du tour de qualification (total sur 1200 points réalisés lors du championnat académique sur les 6 volées de 5 flèches). En tout état de cause, la commission de qualification est la seule habilitée à publier la liste des équipes qualifiées.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 10 équipes au maximum	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de 10 équipes au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion académique UNSS Collèges Sport Partagé en Tir à l'arc.	Champion académique UNSS Lycées Sport Partagé en Tir à l'arc.

Merci de faire parvenir le [fichier de recueil nominatif des points des élèves ESH du championnat académique](#) en lien ici : "[formulaire](#)" et disponible sur Opuss une fois la liste des équipes qualifiées saisie à l'adresse suivante : sport.partage@unss.org

2022
2023

Challenge académique de Run Archery

La formule de compétition est susceptible d'évoluer. Voir Circulaire d'organisation sur OPUSS.

	Collège	Lycée
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Benjamins Minimes	Cadets Juniors
	4 compétiteurs Parité obligatoire : 2F et 2G	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre départemental en tir à l'arc Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer à la compétition	
JEUNE COACH- JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach identifié par équipe qualifiée avec un brassard orange Présence obligatoire à la réunion technique avant le début de la rencontre pour les élèves et le jeune coach. Il ne peut pas être d'une autre association sportive de l'académie En cas d'absence, l'équipe concernée ne pourra participer à la compétition	
RÈGLEMENT	FFTA Matériel autorisé : les arcs montés sans corde doivent impérativement passer dans un gabarit de 20 cm de diamètre. Aucun stabilisateur ou masse additionnelle n'est autorisée. Blasons : taille des spots sur les blasons identique pour toutes les catégories d'âge (16 cm Ø) La puissance maximale constructeur marquée sur les branches doit être inférieure ou égale à 26 livres. (Marquage max 24/26 livres)	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition) Tenue de clubs interdites Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral	
FORMULE DE COMPÉTITION	Tir à 10 m pour tous Blason de 4 spots de 16cm ou cibles basculantes <u>Qualifications en individuel</u> : Course de 3 boucles de course avec deux tirs. (Boucle de course, tir debout, pénalité éventuelle, boucle de course, tir avec 1 genou au sol, pénalité éventuelle, boucle de course). 4 flèches tirées par séquence de tir. Distances de courses : Benjamin.e : 250m pénalité 45m Minime : 325m pénalité 52m Cadet.e Junior : 400m pénalité 60m <u>Finale par équipe</u> : formule mass start en relais par équipe de 4. 1 boucle de course et 1 tir par compétiteur. Le relais se termine à la fin du tir du dernier relayeur. Pas de boucle supplémentaire. Déroulement de l'épreuve : course relayeur 1 G, tir debout R 1 G, Pénalité, course R2 G, tir genou, pénalité, course R3 F, tir debout, pénalité, course R4 F, tir genou, pénalité, Arrivée. 1G tire debout et 1 à genou, 1F tire debout et 1 à genou dans cet ordre. Une course par catégorie. Les compétiteurs courent avec l'arc tenu en main, ou dans le dos. Les flèches sont au pas de tir.	
TITRES DECERNES	Vainqueur du Challenge Académique de Run Archery Collège	Vainqueur du Challenge Académique de Run Archery Lycée

FORMATION

1/ Formation des élèves

Types de formation	Date et Lieu	Responsable	Catégorie	OPUSS
Jeunes Arbitres	CTS ARC Chennevières 13h30 – 16h30 18 janvier 2023	Thierry HAAS	Toutes les AS de l'académie en fonction des validations départementales	Ouverture : 1 décembre Fermeture : 18 janvier
Jeunes Coachs	CTS ARC Chennevières 13h30 – 16h30 15 février 2023	Comité Régional de Tir à l'arc	Toutes les AS qualifiées au stage de préparation duel	Ouverture : 8 février Fermeture : 15 février

Lors des formations : mise en pratique + partie théorique → QCM (départemental et académique)

Jeune arbitre : Se référer au livret « [Je suis Jeune Officiel en tir à l'arc](#) » disponible sur OPUSS. Les responsables de la formation transmettront le bordereau des élèves ayant obtenu le niveau départemental ou académique aux services UNSS départemental et régional. La certification académique sera validée sur OPUSS à l'issue du championnat académique.

Jeune coach : Se référer au livret « [Je suis jeune coach](#) » il est obligatoire, intégré à l'équipe. Il fera l'objet d'une inscription sur OPUSS et recevra un brassard orange pour l'identifier sur les championnats académiques.

Pour les sports individuels, (y compris le « *Sport Partagé* »), le Jeune Coach - Jeune Capitaine est obligatoire et compétiteur (il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition). Il est intégré à l'équipe et doit être identifié par un brassard orange. Un Jeune Coach - Jeune Capitaine adjoint peut-être nommé afin qu'il intervienne quand le Jeune Coach – Jeune Capitaine titulaire est en situation de compétiteur

Meilleurs Jeune Arbitre académique : la qualification du meilleur jeune arbitre académique sur les championnats de tir à l'arc se fera lors du championnat académique.

Sélection du JA académique pour les Championnats de France : qualification du JA de l'équipe championne d'académie (puis du deuxième, troisième... puis ouverture).

Passerelle :

La convention entre l'UNSS et la FFTA précise que le jeune arbitre de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFTA (en cours de traitement).

L'UNSS Créteil tient à remercier les comités régionaux et départementaux de tir à l'arc pour l'excellent partenariat qui existe entre les deux structures. Des actions compétitives et promotionnelles sont conjointement organisées afin de permettre aux jeunes licenciées UNSS de découvrir ou de se perfectionner dans les différentes activités proposées par la FFTA.

2/ Formation des enseignants (PAA)

Deux temps de formation sont proposés aux animateurs des AS de Créteil. Les stages seront encadrés par un cadre du comité régional IDF de Tir à l'arc.

12 places disponibles : Animateurs (PAA) 1ère session (découverte) le lundi 10 octobre 2022 au CTS Arc de Chennevières/Marne (94) (journée)

12 places disponibles : Animateurs (PAA) 2ème session (perfectionnement) le lundi 22 mai 2023 au CTS Arc de Chennevières/Marne (94) (journée)

Inscription sur OPUSS.

Possibilité de bénéficier d'un kit de tir à l'arc ou de run archery pour 1 trimestre par le SR UNSS Créteil suite à la formation.

PROMOTION



1/ Convention :

Le comité régional de tir à l'arc IDF et l'UNSS Créteil ont signé une convention afin de lier les actions communes de nos deux structures.

Cette convention a été signée pour une durée de 4 ans lors de l'AG du Comité Régional au CTS Arc en mars 2022.

Elle sera disponible sur : <https://opuss.unss.org/article/76702>

RAPPEL : "La Fédération Française de Tir à l'Arc accorde une licence à un tarif préférentiel à tout tireur déjà licencié à l'UNSS dans la saison en cours et qui en fait la demande : plus d'informations sur le site de la FFTA" <https://www.fft.fr/>

=> Pour pouvoir bénéficier du tarif préférentiel sur sa licence FFTA, l'élève doit présenter au club sa **licence UNSS 2021-2022** ainsi qu'une **attestation de participation à une rencontre UNSS** (à demander à l'animateur de l'AS ou aux services UNSS)*

2/ Passage de flèche :

En collaboration avec le comité 94, des passages de flèches sont organisés deux fois dans l'année afin de permettre aux licenciés tir à l'arc UNSS de se tester et d'évaluer leur progression. Ouvert à toutes les AS, sous réserve de place, sur demande auprès du service départemental du Val de Marne sd094@unss.org

3/ Temps fort :

Lors des actions de promotionnelles, des épreuves et stands de tir à l'arc et/ou de run archery peut être proposé à l'ensemble des AS de l'académie.

MEMBRES DE LA CMR TIR A L'ARC

Animateurs d'AS :

Thierry HAAS – Collège Saint Exupéry FRESNES (excusé)

Corinne POTTIN – Lycée Guillaume Apollinaire THIAIS

Olivier PELE – Collège Elsa Triolet CHAMPIGNY/MARNE

Camille GATTERMAN – CMPA NEUFMOUTIERS

Représentant des ligues et comités :

Maurice LANGRY - Président du comité régional IDF de tir à l'arc

Elisa TULLI - conseiller technique régional – comité régional IDF

Yvette DOUSSOT - comité du Val de Marne

Gilbert HAVEL - comité de Seine Saint Denis

Julie RUEL - Conseillère Technique Fédérale – FFSA IDF

Maxime JULVE (excusé) – Fédération Française Handisport IDF

En charge du dossier à l'UNSS CRETEIL :

Lucie AUBERTIN lucie.aubertin@unss.org – Directrice Départementale Adjointe UNSS 94

Denis MIGUET denis.miguet@unss.org – Directeur Départemental UNSS 77

Sd093@unss.org – Direction Départemental UNSS 93

Marion RELIER marion.relier@unss.org - Directrice Régionale Adjointe

ANNEXE

Déroulé pour les matchs par set :

Set (volée) de 8 flèches en 160 secondes : 2 flèches par archer
Gain du set = 2 points, Egalité du set = 1 point, Perte du set = 0 point

L'équipe vainqueur du match est la 1ère équipe à 5 points

Exemple d'évolution d'un match en fonction des sets :

	Equipe A		Egalité	Equipe B			
1er Set			2-0	1-1	0-2		
2ème Set		4-0	3-1	2-2	1-3	0-4	
3ème Set	6-0	5-1	4-2	3-3	2-4	1-5	0-6
4ème Set		6-2	5-3	4-4	3-5	2-6	
Barrage			5-4		4-5		

En vert, l'équipe A a gagné. Le match est terminé

En rouge, l'équipe B a gagné. Le match est terminé

Un match peut donc se jouer :

- En 3 sets
- En 4 sets
- En tir de barrage

Si 4-4 à la fin du 4ème set, on effectue un tir de barrage.

Tir de barrage : volée de 4 flèches en 80 secondes, 1 flèche par archer

Si à la fin du tir de barrage, une égalité de score est constatée, c'est la flèche la plus près du centre qui détermine l'équipe vainqueur.



UNSS
CRÉTEIL

Année scolaire 2022-2023

TIR À L'ARC

COMPETITION

Championnat Académique "Sophie Dodémont" le **8 février 2023** au CTS*

Stage de Préparation Duel le **15 février 2023** au CTS*

Championnat de France collèges du **27 au 29 mars 2023** et lycées du **29 au 31 mars 2023** à l'Isle Sur La Sorgue (Vaucluse, Académie d'Aix-Marseille)

Challenge Académique de Run Archery le **10 mai 2023** à Vaires/Marne

FORMATION

Jeunes Arbitres le **18 janvier 2023** au CTS*

Jeunes Coachs le **15 février 2023** au CTS*

Animateurs d'AS - Découverte (PAA) **10 octobre 2022** au CTS*

Animateurs d'AS - Perfectionnement (PAA) **22 mai 2023** au CTS*

PROMOTION

Des ateliers de tir à l'arc et run archery sont proposés lors des **Temps Forts** des actions de l'UNSS Créteil

Journée Parasport et moi (ouvert aux élèves en situation de handicap) en lien avec les comités et ligues IDF Handisport et Sport Adapté le **12 octobre 2022** au CTS*

